

Programme de travail CDNI 2022-2023

N°	Mandat / Objet	Durée		Références	Priorité
		de	à		
Partie A : déchets huileux et graisseux					
1.	Système de financement selon l'article 6 de la CDNI				
	1.1. Évaluation du montant de la rétribution d'élimination au vu des coûts globaux du réseau des stations de réception et évaluation du réseau des stations de réception			Rapports de l'IIPC relatif à l'évaluation annuelle du système de financement	Tâche permanente
	1.2. Élaboration des péréquations financières internationales trimestrielles et annuelles				Tâche permanente
	1.3 Examen et rapport sur la faisabilité d'une contribution forfaitaire (groupe d'experts interne) *	2022	2023	CPC (21) 18 final (point 2.1)	II
	1.4 Examen de l'approche actuelle aux fins de la perception de la rétribution d'élimination *	2022	2023	CPC (21) 18 final (point 2.3)	II
	1.5 Étude sur les nouveaux modes de propulsion et la production de déchets afin de mieux en estimer l'impact sur le système *	2022	2023	CPC (21) 18 final (point 2.4)	II
	1.6 Accompagnement dans la procédure de renouvellement du système de paiement électronique de la CDNI (SPE-CDNI)	2022	2023	CPC (21) 20	I
2.	Optimisation de l'exploitation du réseau des stations de réception				
	2.1 Définition d'un cadre pour la collecte et fourniture de données représentatives pour décrire les systèmes et faciliter les décisions stratégiques *	2022	-	CPC (21) 18 final (point 1.2) IIPC (21) 46	I

* Tâche issue des recommandations de la table ronde sur l'avenir de la Partie A de la CDNI qui s'est tenue le 8 avril 2021.

N°	Mandat / Objet	Durée		Références	Priorité
		de	à		
2.2	Poursuite du Benchmarking CDNI (financier et opérationnel) : analyse des processus d'élimination (critères qualitatifs et quantitatifs) *	2022	2023	CPC (16) 26 int IIPC (19) 34 interne = CPC (19) 36 interne (rapport 2018) CPC (21) 18 final (point 1.3)	I
2.3	Ateliers réguliers des « bonnes pratiques » entre les institutions nationales (bilatéraux au besoin) pour explorer les possibilités de synergies pour optimiser le système de la Partie A *	2022	2023	CPC (21) 18 final (point 1.4)	I
2.4	Examen et rapport sur les avancées et mesures techniques contribuant à la réduction du volume des déchets (groupe de réflexion interne) *	2022	2023	CPC (21) 18 final (point 1.5)	II
2.5	Accompagnement de la mise en œuvre du nouveau module d'enregistrement du dépôt des déchets	2022	-		I
3. Questions générales liées à la Partie A					
3.1	Dématérialisation du carnet de contrôle des huiles usagées : examen du cadre juridique nécessaire et des conditions techniques pour y répondre ; et le cas échéant, modification des dispositions concernées du Règlement d'application	2022	2023	IIPC (19) 21 interne rev. 1 IIPC (19) 32 CDNI/G (20) 39 = IIPC (20) 29	I
3.2	Organisation d'un atelier sur le suivi des mises en œuvre des recommandations de la table ronde sur l'avenir de la Partie A	-	2023	CPC (21) 18 final	II

* Tâche issue des recommandations de la table ronde sur l'avenir de la Partie A de la CDNI qui s'est tenue le 8 avril 2021.

N°	Mandat / Objet	Durée		Références	Priorité
		de	à		
Partie B : déchets liés à la cargaison					
4.	Amendement de la Convention intégrant des dispositions concernant le traitement de résidus gazeux de cargaison liquide			Résolution CDNI 2017-I-4 CPC (19) 11 rev. 2	I
	4.1 Suivi de la ratification et de la mise en œuvre de la modification	2022	2023	CPC (20) 10 rev. 4	I
	4.2 Finalisation de l'attestation de déchargement intégrant l'amendement (consultation des parties prenantes) et mise à jour des références dans les dispositions du Règlement d'application afférentes et les guides	2022	-	Résolution CDNI 2017-I-4 CDNI/G (21) 38 rev. 3	I
5.	Suivi de la mise en œuvre de la Partie B :				
	5.1 Actualisation de la liste des points de contact nationaux pour publication sur le site Internet				Tâche permanente
	5.2 Mise à jour de l'information disponible sur les infrastructures (carte des stations de réception sur le site Internet) sur une base régulière			CPC (14) 29 intern rev. 1 CPC (20) 54 rev.1 = CDNI/G (20) 33 rev.2 (dégazage)	Tâche permanente
Partie C : autres déchets liés à l'exploitation du bateau					
6.	Examen de la possibilité de créer un cadre harmonisé pour le financement de la collecte et l'élimination des autres déchets survenant lors de l'exploitation du bâtiment	2022	2023	CPC (21) 23 corr.	I
7.	Intégration des « eaux usées provenant de l'exploitation des piscines à bord des bateaux à passagers comme nouvelle catégorie de déchets de la Partie C » et définition d'un cadre pour le traitement et le rejet de ces eaux	2022	2023	CDNI/G (19) 39 rev. 2	I

N°	Mandat / Objet	Durée		Références	Priorité
		de	à		
8.	Campagne de promotion des lignes directrices relatives aux flux de déchets triés et entreposés à bord, ainsi qu'à la signalétique correspondante sous la forme de pictogrammes	2022	2023	Résolution CDNI 2021-I-7 CPC (21) 23 corr.	II
9.	Examen de la pertinence de maintenir la distinction entre bateaux à passagers et bateaux à cabines	2022	2023	Résolution CDNI 2021-I-6	II
10.	Examen de la nécessité d'établir des dispositions pour le contrôle du volume des eaux usées et des dispositifs de vidange des stations d'épuration de bord ; le cas échéant, préparation des dispositions correspondantes	2022	2023	CDNI/G (18) 32 CDNI/G (18) 33	II
11.	Toilettage de la réglementation : renvoi aux prescriptions techniques de l'ES-TRIN en ce qui concerne les installations de bord	2022	2023		II
12.	Suivi de la mise en œuvre de la Partie C :				
	12.1 Constitution d'une liste des points de contact nationaux pour publication sur le site Internet	2022	2023		Tâche permanente
	12.2 Mise à jour de l'information disponible sur les infrastructures (carte des stations de réception sur le site Internet) sur une base régulière				Tâche permanente
Questions générales					
13.	Examen du cadre juridique nécessaire pour permettre l'utilisation de documents CDNI par voie électronique, et le cas échéant, modification des dispositions concernées (attestation de déchargement, carnet des huiles usées)	2022	2023	Résolution CDNI 2021-I-5 CDNI/G (20) 39 = IIPC (20) 29	I

N°	Mandat / Objet	Durée		Références	Priorité
		de	à		
14.	Préparation et organisation d'un atelier international avec les autorités compétentes pour la mise en œuvre des Parties B et C (2023) †	2022	2023		I
15.	Communication relative à la mise en œuvre de la Convention (mise à jour du contenu du site Internet, communiqués de presse et lettres d'actualité, maintenance de WaSTo, etc.)				Tâche permanente
16.	FAQ : élaboration et mise à jour de FAQ			CPC (21) 25 rev. 1	Tâche permanente
17.	Coopération avec d'autres organisations fluviales et internationales en vue d'assurer l'harmonisation des règles internationales <ul style="list-style-type: none"> - Commission centrale pour la navigation du Rhin (synchronisation des dispositions du chapitre 15 du Règlement de police pour la navigation du Rhin et de la CDNI) - Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) : travaux d'harmonisation du CEVNI avec les dispositions de la CDNI et de l'ADN - Commission du Danube - Commission Internationale pour la Protection du Rhin 				Tâche permanente
18.	Examen d'un amendement de l'annexe 1 de la Convention pour une extension du champ d'application en France	2022	2023	CPC (19) 50	II
19.	Relations avec des États tiers intéressés par une adhésion à la Convention			CPC (19) 3 +add	Tâche permanente

† Cet atelier pourrait aussi être adressé aux autorités compétentes pour la mise en œuvre de la Partie A.